

MAIRIE DE RANS

N° 05/2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Étaient présents : BRUGNOT Ariane, LOUIS Jocelyne, THUREL Amandine, CHAITEMPS Eric, SCHAEGIS David, MORLIER Jean-Louis, BARATA Susana, TEMPESTA Raphaël, ROUGEOT Fabienne, POULENARD Florent

Absents excusés :

SAVIN Brigitte donne procuration à BARATA Susana
PIGNY Eric donne procuration à TEMPESTA Raphaël
CHARLES Fabien donne procuration MARQUEZ Nadia
ROUGEOT Fabienne donne procuration SCHAEGIS David

Secrétaire de séance : THUREL Amandine

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération Conseillers délégués**
- **Délibération taxe d'aménagement**
- **Délibération passage nomenclature comptable M57**
- **Délibération extinction éclairage public**
- **Délibération création d'adresse**
- **Délibération prix de l'affouage**
- **Arrêté communal de voirie**
- **Repas des anciens**
- **Aide aux activités**
- **Régisseur de l'affouage**
- **Clocher de l'église**
- **PLUI**
- **Rappel des charges Communauté de Commune**
- **Comités des fêtes**

DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION CONSEILLERS DELEGUES

Proposition de nommer Brigitte SAVIN et Jocelyne LOUIS au poste de conseillers délégués, ce qui porte à 5 le nombre de conseillers délégués. Le total des indemnités allouées anciennement réparties sur 3 sera réparti sur 5.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DELIBERATION SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le taux actuellement appliqué pour la taxe d'aménagement est de 3,7% pour la commune de Rans. La taxe était gérée par la DDT et sera maintenant gérée par le Direction Générale de Finances Publiques.

La commune est maintenant chargée de redistribuer une partie des taxes à la Communauté de Communes à hauteur de 0,1%.

Proposition de passer la taxe à 3,8%.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DELIBERATION PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Proposition de passer les budgets M14 à la nomenclature M57 à partir du budget 2023.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DELIBERATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Actuellement les lampadaires sont coupés de minuit à 6h.

Proposition de passer la coupure de 23h à 6h.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DELIBERATION POUR CREATION D'ADRESSE

Proposition de création d'adresse 8 bis rue basse pour faciliter le travail des postiers, plusieurs boîtes sont à la même adresse.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DELIBERATION SUR LE PRIX DE L'AFFOUAGE

Proposition de passer le prix du stère à l'affouage de 5,00 € à 6,00 €.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

INFORMATIONS DIVERSES

ARRETE COMMUNAL DE VOIRIE

Le lotissement est terminé niveau voirie et éclairage. Reste à installer les panneaux relatifs à la circulation.

REPAS DES ANCIENS OU COLIS

Un repas en salle sera proposé pour les anciens (au printemps), et un colis de Noël sera distribué.

AIDE AUX ACTIVITES

L'aide pour les activités des jeunes sera reconduite cette année.

REGISSEUR DE L'AFFOUAGE

La secrétaire qui est partie en août était régisseur de l'affouage, Christelle DEVILLARD prend le rôle de régisseur de l'affouage avec Eric CHAUTEMPS en suppléant.

CLOCHER DE L'EGLISE

L'église appartient à Rans, une convention existait avec Ranchot et Monteplaine. Ce partenariat permettait à Rans de payer 2/3 des travaux, le tiers restant partagé entre Ranchot et Monteplaine.

Ce partenariat est remis en question à la demande de Ranchot qui ne souhaite pas participer à la prise en charge des travaux de restauration du clocher.

PLUI

Le bureau d'étude en charge du PLUI pour Jura Nord a rendu une version, quelques remarques doivent être remontées à Jura Nord.

CHARGE DU CENTRE DE LOISIRS

Le rattrapage des charges du centre de loisirs de 2017 à 2022 (eau, électricité, fuel) a été facturé à Jura Nord, ce qui correspondait à 13 127,00€.

COMITE DES FETES

Réunion le 24 septembre à 12h avec le comité des fêtes.

Fin de la séance 22h30

Fait à RANS, le 21 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Louis MORLIER

